



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety Waknine
Directrice Générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

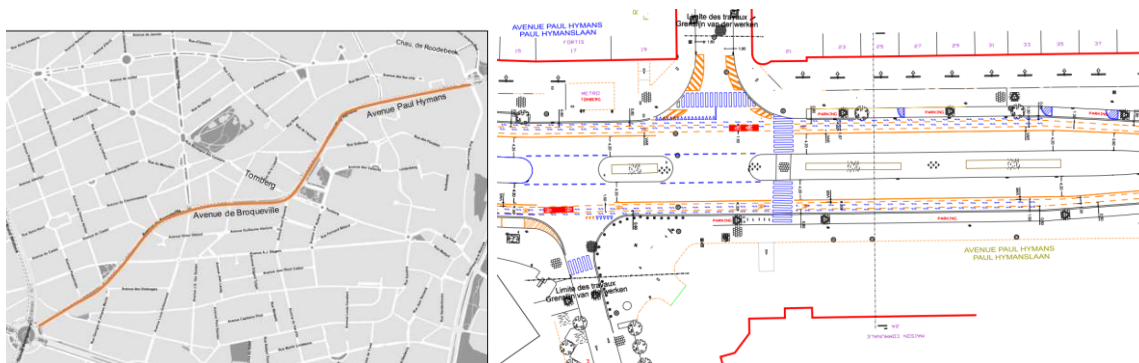
Bruxelles, le 20/12/2022

N/Réf. : WSP40016_WSL40025_701_PU **WOLUWE-ST-PIERRE / WOLUWE-ST-LAMBERT.**
Gest. : KD/SZ **Avenue de Broqueville / Avenue Paul Hymans**
NOVA : 18/PFD/1839889 **(= ZP de la Maison communale de Woluwe-Saint-Lambert / plusieurs biens inscrits à l'inventaire)**
Corr: S. Zerouali **PERMIS D'URBANISME : repositionner une piste cyclable existante, et marquage d'une piste cyclable sur l'axe Broqueville-Hymans. Marquage d'une bande cyclable suggérée sur l'avenue Paul Hymans entre les carrefours Vervloesem et Roodebeek**
N. Denayer

Avis de la CRMS

Madame la Directrice Générale,

En réponse à votre courrier du 06/12/2022, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/12/2022, concernant la demande sous rubrique.



*A gauche, tronçon concerné par le projet (fond de carte Brugis).
A droite, le projet à hauteur de la Maison communale de Woluwe-Saint-Lambert
(extraits du dossier)*

Les interventions projetées ne sont pas de nature à modifier les vues vers et depuis la Maison communale de Woluwe-Saint-Lambert (zone de protection). Elles n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : zerouali@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels